

Question parlementaire n° 874 du 16/03/2016, posée par monsieur Georges GILKINET, Député, au Ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale Monsieur Johan VAN OVERTVELDT

QUESTION

Gestion et contrôle de l'impôt des sociétés et de la TVA. - Suivi de l'étude Deloitte.

En 2009, le consultant Deloitte a élaboré une étude portant sur la gestion et le contrôle de l'impôt des sociétés et de la TVA. Les conclusions de cette étude ont servi d'orientations en vue de changements internes. Au niveau organisationnel, elles ont orienté les différentes étapes du basculement notamment des services ISOC et TVA de l'Administration générale de la Fiscalité en Pilier petites et moyennes entreprises (PME) et en Pilier grandes entreprises (GE) (basculement opéré au 1^{er} juillet 2015 et au 1^{er} janvier 2016, avec finalisation des teams de gestion au 1^{er} juillet 2016). Le rapport de Deloitte a également édicté des recommandations en matière de politique administrative de gestion des dossiers et de politique administrative de contrôle fiscal.

Depuis lors, le SPF Finances a changé ses politiques de gestion et de contrôle, les actes de vérification (de gestion ou de contrôle) étant sélectionnés selon une politique centralisée des risques fiscaux. Il n'en demeure pas moins que les sélections centralisées mettent en évidence soit des risques dont la vérification relève de la gestion d'un dossier, soit des risques dont la vérification relève d'un contrôle.

1. Selon l'étude Deloitte (page 5), en 2009, la probabilité qu'un dossier ISOC soit sélectionné pour un acte de vérification dit de gestion était de 4,3 % pour une société localisée en Flandre, de 5,4 % pour une société localisée en Wallonie et de 5,9 % pour une société localisée à Bruxelles. Ces pourcentages sont établis en rapportant le nombre de contrôles de gestion ISOC observés dans les services concernés au nombre de dossiers par service.

a) Quels sont les chiffres au 31 décembre 2015, par Région?

b) Sur la base de quelles données sont construits ces chiffres?

2. Selon l'étude Deloitte (page 6), en 2009, la probabilité qu'un dossier TVA soit sélectionné pour un acte de vérification dit de gestion était de 8,2 % pour un assujetti TVA localisé en Flandre, de 7,0 % pour un assujetti localisé en Wallonie et de 12,5 % pour un assujetti localisé à Bruxelles. Ces pourcentages sont établis en rapportant le nombre de contrôles de gestion TVA observés dans les services concernés au nombre de dossiers par service.

a) Quels sont les chiffres au 31 décembre 2015, par Région?

b) Sur la base de quelles données sont construits ces chiffres?

3. Selon l'étude Deloitte (page 7) en 2009, la probabilité qu'un dossier ISOC soit sélectionné pour un acte de contrôle qui n'est pas de gestion (ancienne vérification approfondie) était de 4,4 % pour une société localisée en Flandre, de 3,4 % pour une société localisée en Wallonie et de 2,5 % pour une société localisée à Bruxelles. Ces pourcentages sont établis sur la base du nombre de vérifications approfondies rapportées au nombre de dossiers ISOC de la Région.

a) Quels sont les chiffres au 31 décembre 2015, par Région?

b) Sur la base de quelles données sont construits ces chiffres?

4. Selon l'étude Deloitte (page 8), en 2009, la probabilité qu'un dossier TVA soit sélectionné pour un acte de contrôle qui n'est pas de gestion était de 4,1 % pour un assujetti localisé en Flandre, de 1,3 % pour un assujetti localisé en Wallonie et de 3,2 % pour un assujetti localisé à Bruxelles.

a) Quels sont les chiffres au 31 décembre 2015, par Région?

b) Sur la base de quelles données sont construits ces chiffres?

5. Selon l'étude Deloitte (page 7) en 2009 la durée moyenne d'un contrôle de gestion était de:

- en ISOC: 7,7 heures en Flandre, 7,6 heures en Wallonie et 11,4 heures à Bruxelles;
- en TVA: 8,5 heures en Flandre, 16,9 heures en Wallonie et 19,6 heures à Bruxelles.

a) Quels sont les chiffres de durée moyenne au 31 décembre 2015, tant pour l'ISOC que pour la TVA, pour chaque Région, en ce qui concerne les dossiers pour lesquels un acte de vérification relevant de la gestion (et non pas du contrôle) est opéré?

b) Sur la base de quelles données ces chiffres sont-ils établis?

c) Quel est, par Région, le nombre d'actes de vérification, dits de gestion, en ISOC et en TVA utilisés en 2009 et en 2015 pour opérer le calcul de la durée moyenne?

6. Selon l'étude Deloitte (page 8), en 2009 la durée moyenne d'une vérification approfondie de contrôle était de:

- en ISOC: 5,4 jours en Flandre, 8,1 jours en Wallonie et 10 jours à Bruxelles;

- en TVA: 3 jours en Flandre, 4,1 jours en Wallonie et 4,5 jours à Bruxelles.

a) Quels sont les chiffres de durée moyenne au 31 décembre 2015, tant en ISOC qu'en TVA, pour chaque Région, en ce qui concerne les dossiers pour lesquels un acte de vérification relevant du contrôle et ne relevant pas de la gestion est opéré?

b) Sur la base de quelles données ces chiffres sont-ils établis?

c) Pouvez-vous me fournir une présentation de ces chiffres de durée moyenne de contrôle ne relevant pas de la gestion en distinguant pour chaque impôt, les chiffres relatifs à la population du pilier PME et les chiffres relatifs à la population du pilier GE, situation au 31 décembre 2015 (les populations sont connues et il s'agit donc de ventiler entre ces deux populations des chiffres collectés pour une situation antérieure à la mise en place de ces deux piliers)? Je souhaiterais également savoir quel est, par Région, le nombre d'actes de vérification, dits de contrôle et ne participant pas de la gestion, en ISOC et en TVA utilisés en 2009 et en 2015 pour opérer le calcul de la durée moyenne.

7. Selon l'étude Deloitte (page 9), en 2009, en ce qui concerne les actes de contrôle ne relevant pas de la gestion (anciennes vérifications approfondies), le pourcentage de dossiers pour lesquels une ou plusieurs infractions étai(en)t constatée(s), était le suivant:

i. en ISOC:

- en Flandre: 19 centres de contrôles dépassent la proportion de 80 % et 6 centres de contrôles celle de 70 %;

- en Wallonie: 2 centres de contrôles dépassent la proportion de 80 %, 9 centres de contrôles celle de 70 %, 3 centres de contrôles celle de 60 % et 1 centre de contrôle celle de 40 %;

- à Bruxelles: les 5 centres de contrôles dépassent la proportion de 70 %.

ii. en TVA:

- en Flandre: 23 centres de contrôles dépassent la proportion de 80 % et 2 centres de contrôles celle de 70 %;

- en Wallonie: 5 centres de contrôles dépassent la proportion de 80 %, 8 centres de contrôles celle de 70 % et 1 centre de contrôle celle de 50 %;

- à Bruxelles: les 5 centres de contrôles dépassent la proportion de 80 %.

a) Quels sont les chiffres au 31 décembre 2015, tant en ISOC qu'en TVA, pour chaque Région, en ce qui concerne les dossiers pour lesquels un acte de vérification relevant du contrôle et ne relevant pas de la gestion est opéré?

b) Sur la base de quelles données ces chiffres sont-ils établis?

c) Pouvez-vous me fournir une présentation de ces chiffres en les ventilant entre la population PME et la population GE au 31 décembre 2015?

d) Quel est, par Région, le nombre de dossiers avec un ou plusieurs infractions en ISOC et en TVA utilisés en 2009 et en 2015 pour opérer le calcul des dits pourcentages?

8. Dans le cadre du basculement de l'Administration générale de la Fiscalité, (pilier GE au 1^{er} juillet 2015, basculement PME au 1^{er} janvier 2016 et basculement gestion au 1^{er} juillet 2016), quel est, par 1.000 contribuables ou assujettis, la proportion de fonctionnaires affectés soit aux teams de gestion soit aux teams de contrôle:

a) au 31 décembre 2015, en matière ISOC, par Région, par team de contrôle et par team de gestion, par 1.000 contribuables ISOC relevant du pilier PME et par 1.000 contribuables relevant du pilier GE;

b) au 31 décembre 2015, en TVA, par région, par team de contrôle et par team de gestion, par 1.000 assujettis relevant du pilier PME et par 1.000 assujettis relevant du pilier GE;

c) au 31 décembre 2015, en matière IPP, par Région, par team de contrôle et par team de gestion, par 1.000 contribuables IPP relevant du pilier PME?

9. Comment évaluez-vous l'évolution entre 2009 et 2015, sachant que, selon l'étude Deloitte, en 2009, en matière ISOC, les directions néerlandophones étaient en déficit d'agents de contrôle par rapport aux directions wallonnes et encore plus par rapport aux directions de Bruxelles, alors que, comme en témoignent les chiffres connus en 2009, ni les probabilités de sélection pour un dossier de contrôle (hors gestion), ni les constats infractionnels ne sont plus faibles pour ce qui concerne des contribuables ISOC localisés en Région flamande?

10. Comment évaluez-vous l'évolution entre 2009 et 2015 en matière de TVA sachant que, selon l'étude Deloitte, en 2009, les directions flamandes souffraient d'un déficit d'agents de contrôle par rapport aux directions wallonnes et encore plus par rapport aux directions de Bruxelles, alors que, comme en témoignent les chiffres connus en 2009, ni les probabilités de sélection pour un dossier de contrôle (hors gestion), ni les constants infractionnels ne sont plus faibles pour ce qui concerne des assujettis TVA localisés en Région flamande?

ANTWOORD

Voorafgaandelijke opmerking

Zoals u zelf opmerkt, heeft de FOD Financiën en meer specifiek de Algemene Administratie van de Fiscaliteit, inderdaad haar controlestrategie aangepast ten gevolge van de resultaten van de studie « Deloitte ». De conclusies van deze studie met betrekking tot de gelijke behandeling van alle belastingplichtigen waren pertinent. Anderzijds heeft de FOD Financiën zelf ook de controle-strategie aangepast in functie van een efficiënte inzet van mensen en middelen.

Deze nieuwe controlestrategie is gebaseerd op risicobeheer. Dit houdt in dat de centraal geselecteerde punctuele en gerichte controleopdrachten geprioritiseerd worden. Deze types controleopdrachten vergen minder tijd gezien de risico's al geïdentificeerd werden en de controleaanpak meegedeeld wordt. Een bijkomende, doch niet minder beduidend effect van bovenvermelde strategie uit zich in een toenemende gelijke behandeling van belastingplichtigen behorende tot eenzelfde doelgroep. Zodoende garanderen we niet alleen dat belastingplichtigen, in gelijkaardige omstandigheden, dezelfde kans hebben om een controle te ondergaan maar tegelijkertijd ook dat ze op een identieke wijze behandeld worden dankzij de eenvormige controleaanpak. Een ander aandachtspunt betreft het aankondigen van de geplande controleacties met het oog op een toename van het spontaan naleven van fiscale verplichtingen.

Tegelijkertijd optimaliseerde mijn administratie de werkmethodes voor het beheer door een verdere automatisering van dit proces. Dit houdt enerzijds in dat de elektronisch ingediende aangiften minder fouten bevatten ten gevolge van een verfijning van de validatieregels.

Bijgevolg dienen de agenten minder tussen te komen in dit proces. Anderzijds werden de filters die anomalieën moeten detecteren ook verder geoptimaliseerd wat het beheer efficiënter maakt.

Tot slot heeft mijn administratie sinds 01/01/2012 de controletypologieën beheerscontrole en grondige verificatie vervangen door vier nieuwe types verificaties, zijnde:

-punctuele controle: controle die uitgevoerd wordt rond één duidelijk omschreven onderwerp in een fiscaal dossier. Dit onderwerp wordt in de regel bepaald op basis van een risicoanalyse en gaat vergezeld van een controleaanpak. De controle moet beperkt blijven tot het omschreven onderwerp.

-gerichte controle: controle die uitgevoerd wordt op meerdere gedefinieerde onderwerpen in een fiscaal dossier. Deze onderwerpen worden in de regel bepaald op basis van een risicoanalyse en gaan vergezeld van een controleaanpak. De controle moet beperkt blijven tot de gedefinieerde onderwerpen.

-opvolgingscontrole: controle die wordt uitgevoerd op specifieke elementen in een fiscaal dossier die in vorige aanslagjaren werden gecontroleerd of vastgesteld (met een waarschijnlijke fiscale invloed in de toekomst) en waarbij wordt nagegaan of de belastingplichtige de daarbij gemaakte akkoorden naleeft en/of het door de administratie ingenomen standpunt wordt gerespecteerd. Deze controle moet beperkt blijven tot de op te volgen punten en is bijgevolg een bijzonder soort punctuele of gerichte controle.

-oriënterende controle: controle die wordt uitgevoerd op basis van indicaties van risico zonder dat een specifiek onderwerp kan worden aangeduid en waarvoor geen controleaanpak wordt meegegeven.

De diensten voor de regio Brussel omvatten enerzijds de diensten bevoegd voor de regio Brussel en anderzijds alle gespecialiseerde diensten (bvb. Buitenland, Parlementairen, GO centrum speciaal). Het duitstalig centrum Eupen werd bij Wallonië gerekend.

Vragen 1-4 : kans op controle 2015

a)

VENB

	Punctuele controle	Gerichte controle	Oriënterende controle	Opvolgings - controle
WALLONIE	3,2%	3,3%	3,4%	0,4%
BRUSSEL	3,1%	3,4%	4,2%	0,5%
VLAANDEREN	3,3%	3,7%	2,9%	0,3%

BTW

	Punctuele controle	Gerichte controle	Oriënterende controle	Opvolgings - controle
WALLONIE	3,8 %	1,8 %	2,0 %	0,1 %
BRUSSEL	5,1 %	1,8 %	3,9 %	0,1 %
VLAANDEREN	3,8 %	2,1 %	1,8 %	0,1 %

b)

De percentages betreffende de VENB werden berekend door het aantal controleopdrachten

voor elk type controle van het werkplan 2015 te delen door het totaal aantal belastingplichtigen van het aanslagjaar 2015.

De percentages betreffende de BTW werden berekend door het aantal controleopdrachten voor elk type controle van het werkplan 2015 te delen door het totaal aantal BTW-plichtigen op 31/12/2015.

(Voor de centra GO, opgericht op 1 juli 2015, werden de opdrachten van het werkplan 2016 opgenomen in de berekening. Dit werkplan duurt 18 maanden, zijnde van 01/07/2015 tot 31/12/2016).

Vragen 5-6 : gemiddelde duur van een controle in aantal uren voor 2015

a)

VENB

	Punctuele controle	Gerichte controle	Oriënterende controle	Opvolgings - controle
WALLONIE	10,08	13,25	16,20	10,96
BRUSSEL	10,62	15,40	15,23	10,62
VLAANDEREN	9,72	15,64	16,24	11,22

BTW

	Punctuele controle	Gerichte controle	Oriënterende controle	Opvolgings - controle
WALLONIE	11,88	23,19	17,23	13,30
BRUSSEL	12,22	15,58	16,29	9,67
VLAANDEREN	12,00	22,65	16,33	12,82

b)

Voor elke type controle en voor elke type belasting werd de gemiddelde duur berekend door het aantal uren opgenomen in de resultatenfiche te delen door het aantal luiken van de controleopdrachten afgesloten in 2015 en behorende tot het werkplan 2015.

(Voor de centra GO, opgericht op 1 juli 2015, werden de opdrachten van het werkplan 2016 opgenomen in de berekening. Dit werkplan duurt 18 maanden, zijnde van 01/07/2015 tot 31/12/2016).

c)

Het aantal luiken van de afgesloten opdrachten, gebruikt ter berekening van de gemiddelde duur van elk type controle.

VENB

	Punctuele controle	Gerichte controle	Oriënterende controle	Opvolgings - controle
WALLONIE	4.903	6.442	2.475	284
BRUSSEL	3.465	4.705	2.127	158
VLAANDEREN	11.028	14.783	4.223	376

BTW

	Punctuele controle	Gerichte controle	Oriënterende controle	Opvolgings - controle
WALLONIE	7.560	2.841	1.234	105
BRUSSEL	4.320	1.116	2.216	43
VLAANDEREN	16.197	5.967	1.432	118

6)c)

De gemiddelde duur van een controle voor 2015 in aantal uren per administratie KMO/GO.

VENB

	Punctuele controle	Gerichte controle	Oriënterende controle	Opvolgings - controle
KMO	9,90	14,73	15,48	10,49
GO	12,69	24,61	43,67	16,03

BTW

	Punctuele controle	Gerichte controle	Oriënterende controle	Opvolgings - controle
KMO	11,87	21,97	15,68	12,35
GO	22,15	31,16	87,84	22,50

Vraag 7 : Vastgestelde inbreuken

Opmerking :

Deloitte verwijst in haar studie op de pagina's 9 en 10 naar het percentage vastgestelde inbreuken. Deze inbreuken komen in de realiteit overeen met het percentage controles die een rechtzetting tot gevolg hebben, inzake BTW ook wel productieve controles genaamd.

Bovendien levert de Deloitte studie percentages beheerscontrole en grondige verificatie die een rechtzetting tot gevolg hebben opgesplitst per gewestelijke directie en per controlecentrum. Deze opsplitsing was in 2009 nog nuttig gezien de beheerscontroles hoofdzakelijk uitgevoerd werden door de gewestelijke directies en de grondige verificaties toevertrouwd werden aan de controlecentra. Sinds de invoer van de nieuwe controletypologieën in 2012 worden alle types controles uitgevoerd door alle diensten, bijgevolg is bovenvermelde opsplitsing niet meer relevant. De reproductie van de grafieken van 2009 met de gegevens van 2015 is dus niet meer mogelijk. Echter worden de percentages productieve controles per regio en per type controle opgenomen in onderstaande tabellen.

a)

VENB

	Punctuele controle	Gerichte controle	Oriënterende controle	Opvolgings - controle
WALLONIE	57,13%	50,90%	75,88%	65,85%
BRUSSEL	57,92%	49,93%	71,04%	50,63%
VLAANDEREN	56,13%	59,45%	74,92%	67,02%

BTW

	Punctuele controle	Gerichte controle	Oriënterende controle	Opvolgings - controle
WALLONIE	47,76%	61,88%	70,26%	72,38%
BRUSSEL	45,86%	61,92%	69,13%	60,47%
VLAANDEREN	48,16%	72,97%	77,86%	64,41%

b)

Naar analogie met de gemiddelde duur (vragen 5-6) wordt de informatie betreffende de productiviteit van de controle opgehaald uit de resultaatfiche behorend tot de luiken van de controleopdracht. Het percentage controles met een rechtzetting wordt berekend door het aantal "productieve" luiken te delen door het totaal aantal luiken van de afgesloten controleopdrachten in 2015 en behorend tot het werkplan 2015.

Worden als productieve controles of controles met rechtzetting beschouwd: de controles waarbij de aard taxatie behoort tot volgende categorieën: rechtzetting van aangegeven inkomsten, ambtshalve aanslag en ambtshalve aanslag ten gevolge van afwezigheid van aangifte voor wat betreft VENB en productieve controles voor wat betreft BTW.

(Voor de centra GO, opgericht op 1 juli 2015, werden de opdrachten van het werkplan 2016 opgenomen in de berekening. Dit werkplan duurt 18 maanden, zijnde van 01/07/2015 tot 31/12/2016).

c)

Opsplitsing van de percentages productieve controles over de administraties KMO en GO.

VENB

	Punctuele controle	Gerichte controle	Oriënterende controle	Opvolgings - controle
KMO	57,09%	56,24%	74,20%	63,78%
GO	41,94%	33,42%	77,07%	60,26%

BTW

	Punctuele controle	Gerichte controle	Oriënterende controle	Opvolgings - controle
KMO	47,75%	68,67%	71,91%	66,79%
GO	43,82%	40,91%	77,59%	75,00%

d)

Het aantal productieve luiken in de afgesloten controleopdrachten (teller van het berekend percentage punt a, vraag 7). Opgelet: men beschouwt hier de luiken en niet de dossiers. Eén dossier kan meerdere luiken omvatten.

VENB

	Punctuele controle	Gerichte controle	Oriënterende controle	Opvolgings - controle
WALLONIE	2.801	3.279	1.878	187
BRUSSEL	2.007	2.349	1.511	80
VLAANDEREN	6.190	8.788	3.164	252

BTW

	Punctuele controle	Gerichte controle	Oriënterende controle	Opvolgings - controle
WALLONIE	3.611	1.758	867	76
BRUSSEL	1.981	691	1.532	26
VLAANDEREN	7.800	4.354	1.115	76

Vraag 8 : Gegevens betreffende het personeelsbestand

Hieronder de gegevens beschikbaar op 31/12/2016 voor wat het aantal ambtenaren toegewezen aan de controles in de administraties P, KMO en GO betreft.

Het zijn de medewerkers van de teams controle, zonder rekening te houden met hun arbeidsregime.

Aantal	Administratie	FR - D	NL	BRU	Totaal
Controle	P	91	88	24	203
	KMO	721	1307	288	2316
	GO	40	116	92	248
Totaal		852	1511	404	2767

Onderstaande tabellen geven een overzicht van het aantal aangiften (PB/VENB : aanslagjaar 2015) en belastingplichtigen (BTW) per regio en per administratie op 31/12/2016.

Aantal	FR	NL	BRU	Totaal
BTW	239.582	540.146	114.019	893.747
VENB	118.856	301.264	88.345	508.465
PB	2.254.662	3.907.559	783.273	6.945.494

Aantal	P	KMO	GO	Totaal
BTW	5.892	872.643	15.212	893.747
VENB	2.321	493.723	12.421	508.465
PB	6.527.004	418.490	0	6.945.494

Vragen 9-10 :

De vergelijking tussen regio's betreffende de kans op controle dient men te relativeren gezien mijn administratie heden werkt met centrale selectie van controledossiers op basis

van risicoprofielen. Bijgevolg wordt vooral gefocust op het objectieve resultaat van deze selectie onafhankelijk van de regio waarin de geselecteerde belastingplichtigen gevestigd zijn. De digitalisering van de dossiers, het beschikbaar stellen van geautomatiseerde toepassingen (zoals TAXI, BIZTAX of STIRCO) en de uitbreiding van de ambtsgebieden van de nieuwe centra vrijwaren een verwerking van centraal geselecteerde dossiers evenals de vooropgestelde gelijke behandeling van dossiers.

Minister van Financiën, belast met de Strijd tegen de fiscale fraude

Johan VAN OVERTVELDT

REPONSE

Remarque préliminaire

Comme vous le remarquez vous-même, le SPF Finances, et plus particulièrement l'Administration générale de la Fiscalité, a effectivement changé sa politique de contrôle suite à l'étude « Deloitte ». Les conclusions de cette étude par rapport au traitement équitable des contribuables étaient pertinentes. D'autre part, le SPF Finances a également adapté lui-même la stratégie de contrôle en fonction d'une affectation efficace des personnes et de moyens.

Cette nouvelle stratégie de contrôle est basée sur la gestion des risques. Il s'agit d'une priorisation des contrôles ponctuels et ciblés sélectionnés centralement qui souvent exigent moins de temps parce que le(s) risque(s) sont identifiés et qu'une approche de contrôle est établie. Un autre mais non moins important effet de cette stratégie est un traitement égal accru des contribuables d'un même groupe cible. Non seulement la garantie est ainsi donnée que les contribuables, dans des circonstances semblables, ont la même chance d'obtenir un contrôle, mais aussi grâce à l'approche de contrôle, qu'ils seront traités de la même manière. Un autre point important est l'annonce des actions de contrôle planifiées afin d'accroître le respect spontané des obligations fiscales.

En même temps, mon administration a optimisé ses méthodes de travail concernant la gestion par une automatisation supplémentaire de ce processus. Cela signifie d'une part que, par un affinement des règles de validation, les déclarations rentrées par voie électronique contiennent moins d'erreurs et donc nécessitent moins d'interventions de l'agent de taxation. D'autre part, les filtres qui détectent les anomalies ont aussi été optimisés, filtres grâce auxquels les déclarations sont bloquées, et qui permettent de rendre la gestion plus efficiente.

Finalement, en ce qui concerne les différents types de contrôle, mon administration a remplacé depuis le 1/1/2012, les « contrôles de gestion » et les « vérifications approfondies » par quatre nouvelles catégories de vérification, à savoir :

- le contrôle ponctuel : il s'agit d'un contrôle qui porte sur un élément précisément défini du dossier fiscal. En règle générale, cet élément a été défini sur la base d'une analyse de risque et est accompagné d'une méthode spécifique de contrôle, laquelle doit impérativement être appliquée par le service traitant. Le contrôle doit être strictement limité à l'élément visé par la gestion du risque.
- le contrôle ciblé : il s'agit d'un contrôle qui porte sur plusieurs éléments définis du dossier

fiscal. En règle générale, ces éléments ont été définis sur la base d'une analyse de risque et sont accompagnés d'une méthode spécifique de contrôle, laquelle doit impérativement être appliquée par le service traitant. Le contrôle doit être strictement limité aux éléments visés par la gestion du risque.

- le contrôle de suivi : il s'agit d'un contrôle portant sur des éléments spécifiques du dossier fiscal qui ont été contrôlés ou constatés lors de vérifications antérieures et ayant un impact probable dans l'avenir. Au cours du contrôle de suivi, on examine si le contribuable respecte les accords passés et/ou si le point de vue qui a été pris par l'administration a été respecté. Ce contrôle doit être strictement limité aux points à suivre et constitue, par conséquent, un type particulier de contrôle ponctuel ou de contrôle ciblé.

- le contrôle orienté : il s'agit d'un contrôle qui est réalisé sur la base d'éléments indiquant l'existence d'un risque de fraude ou d'irrégularité sans pour autant que les points devant faire l'objet de la vérification puissent être circonscrits avec précision et sans qu'une méthode de contrôle ne soit imposée par les services centraux.

Les services de la région de Bruxelles comprennent, d'une part, les services compétents pour la région de Bruxelles et, d'autre part, tous les services spécialisés (par ex. Etrangers, Parlementaires, Centre spécial GE). Le centre germanophone Eupen, est comptabilisé en région Wallonne.

Questions 1 – 4 : Probabilité de contrôle 2015

a)

ISOC

	Contrôle ponctuel	Contrôle ciblé	Contrôle orienté	Contrôle de suivi
WALLONIE	3,2%	3,3%	3,4%	0,4%
BRUXELLES	3,1%	3,4%	4,2%	0,5%
FLANDRE	3,3%	3,7%	2,9%	0,3%

TVA

	Contrôle ponctuel	Contrôle ciblé	Contrôle orienté	Contrôle de suivi
WALLONIE	3,8 %	1,8 %	2,0 %	0,1 %
BRUXELLES	5,1 %	1,8 %	3,9 %	0,1 %
FLANDRE	3,8 %	2,1 %	1,8 %	0,1 %

b)

Pour l'ISOC, ces pourcentages sont obtenus en divisant le nombre de missions de contrôle créées dans le plan de travail 2015 pour chacun des types de contrôle par le nombre total de contribuables pour l'exercice d'imposition 2015.

Pour la TVA, ces pourcentages sont obtenus en divisant le nombre de missions de contrôle créées dans le plan de travail 2015 pour chacun des types de contrôle par le nombre total d'assujettis TVA au 31/12/2015.

(Pour les centres GE, créés au 1^{er} juillet 2015, ce sont les missions du plan de travail 2016 qui

ont été prises en compte, ce plan de travail s'étendant sur une période de 18 mois :du 1/7/2015 au 31/12/2016).

Questions 5 – 6 : Durée moyenne du contrôle 2015 en nombre d'heures

a)

ISOC

	Contrôle ponctuel	Contrôle ciblé	Contrôle orienté	Contrôle de suivi
WALLONIE	10,08	13,25	16,20	10,96
BRUXELLES	10,62	15,40	15,23	10,62
FLANDRE	9,72	15,64	16,24	11,22

TVA

	Contrôle ponctuel	Contrôle ciblé	Contrôle orienté	Contrôle de suivi
WALLONIE	11,88	23,19	17,23	13,30
BRUXELLES	12,22	15,58	16,29	9,67
FLANDRE	12,00	22,65	16,33	12,82

b)

Pour chaque type de contrôle et pour chaque impôt, la durée moyenne est obtenue en divisant le nombre d'heures repris sur les fiches de résultat par le nombre de volets des missions de contrôle clôturées en 2015 et appartenant au plan de travail 2015.

(Pour les centres GE, créés au 1^{er} juillet 2015, ce sont les missions du plan de travail 2016 qui ont été prises en compte, ce plan de travail s'étendant sur une période de 18 mois : du 1/7/2015 au 31/12/2016).

c)

Nombre de volets des missions clôturées ayant servi au calcul de la durée moyenne de chaque type de contrôle

ISOC

	Contrôle ponctuel	Contrôle ciblé	Contrôle orienté	Contrôle de suivi
WALLONIE	4.903	6.442	2.475	284
BRUXELLES	3.465	4.705	2.127	158
FLANDRE	11.028	14.783	4.223	376

TVA

	Contrôle ponctuel	Contrôle ciblé	Contrôle orienté	Contrôle de suivi
WALLONIE	7.560	2.841	1.234	105
BRUXELLES	4.320	1.116	2.216	43

FLANDRE	16.197	5.967	1.432	118
----------------	---------------	--------------	--------------	------------

6) c)

Durée moyenne du contrôle 2015 en nombre d'heures par administration PME/GE

ISOC

	Contrôle ponctuel	Contrôle ciblé	Contrôle orienté	Contrôle de suivi
PME	9,90	14,73	15,48	10,49
GE	12,69	24,61	43,67	16,03

TVA

	Contrôle ponctuel	Contrôle ciblé	Contrôle orienté	Contrôle de suivi
PME	11,87	21,97	15,68	12,35
GE	22,15	31,16	87,84	22,50

Question 7 : Infractions constatées

Remarque :

Le pourcentage d'infractions constatées auquel Deloitte fait allusion aux pages 9 et 10 de son étude de 2009 correspond en réalité au pourcentage de contrôles ayant donné lieu à un redressement, que l'on peut aussi appeler contrôles productifs en TVA.

En outre, dans son étude, Deloitte donne le pourcentage de contrôles de gestion et de vérifications approfondies ayant donné lieu à un redressement en les ventilant respectivement entre les directions régionales et les centres de contrôle. En 2009, cette ventilation avait un sens car à l'époque les contrôles de gestion étaient essentiellement effectués au sein des directions régionales tandis que les vérifications approfondies étaient plutôt la spécialité des centres de contrôle. Depuis l'introduction des nouveaux types de contrôle en 2012, cette ventilation n'est plus pertinente car tous les services réalisent des contrôles de tous les types. La reproduction des graphiques de 2009 pour les données de 2015 n'est donc plus possible mais les tableaux ci-après donnent le pourcentage de contrôles productifs au niveau de chaque région et pour chaque type de contrôle.

a)

ISOC

	Contrôle ponctuel	Contrôle ciblé	Contrôle orienté	Contrôle de suivi
WALLONIE	57,13%	50,90%	75,88%	65,85%
BRUXELLES	57,92%	49,93%	71,04%	50,63%
FLANDRE	56,13%	59,45%	74,92%	67,02%

TVA

	Contrôle ponctuel	Contrôle ciblé	Contrôle orienté	Contrôle de suivi
WALLONIE	47,76%	61,88%	70,26%	72,38%

BRUXELLES	45,86%	61,92%	69,13%	60,47%
FLANDRE	48,16%	72,97%	77,86%	64,41%

b)

Tout comme pour la durée moyenne (questions 5-6), l'information relative au caractère productif du contrôle est enregistrée dans la fiche de résultat de chaque volet de la mission de contrôle. Les pourcentages de contrôles suivis d'un redressement ont été obtenus en divisant le nombre de volets « productifs » par le nombre total de volets des missions de contrôle clôturées en 2015 et appartenant au plan de travail 2015.

Sont considérés comme des contrôles productifs ou suivi d'un redressement, les contrôles dont la nature de la taxation correspond à l'une des catégories suivantes : redressement des revenus déclarés, taxations d'office et taxations d'office pour absence de déclaration pour ce qui concerne l'ISOC, et contrôle productif pour ce qui concerne la TVA.

(Pour les centres GE, créés au 1^{er} juillet 2015, ce sont les missions du plan de travail 2016 qui ont été prises en compte, ce plan de travail s'étendant sur une période de 18 mois : du 1/7/2015 au 31/12/2016).

c)

Ventilation des pourcentages de contrôles productifs entre les administrations PME et GE.

ISOC

	Contrôle ponctuel	Contrôle ciblé	Contrôle orienté	Contrôle de suivi
PME	57,09%	56,24%	74,20%	63,78%
GE	41,94%	33,42%	77,07%	60,26%

TVA

	Contrôle ponctuel	Contrôle ciblé	Contrôle orienté	Contrôle de suivi
PME	47,75%	68,67%	71,91%	66,79%
GE	43,82%	40,91%	77,59%	75,00%

d)

Nombre de volets productifs des missions de contrôles clôturées (numérateur du pourcentage calculé au point a. de la question 7). Attention, il s'agit de volets et non pas de dossiers : plusieurs volets peuvent se rapporter à un seul dossier.

ISOC

	Contrôle ponctuel	Contrôle ciblé	Contrôle orienté	Contrôle de suivi
WALLONIE	2.801	3.279	1.878	187

BRUXELLES	2.007	2.349	1.511	80
FLANDRE	6.190	8.788	3.164	252

TVA

	Contrôle ponctuel	Contrôle ciblé	Contrôle orienté	Contrôle de suivi
WALLONIE	3.611	1.758	867	76
BRUXELLES	1.981	691	1.532	26
FLANDRE	7.800	4.354	1.115	76

Question 8 : Données relatives aux effectifs

Ci-dessous les données disponibles au 31/12/2016 pour ce qui concerne le nombre de fonctionnaires affectés au contrôle dans les administrations P, PME et GE.

Ce sont les collaborateurs des teams contrôle, sans tenir compte de leur régime de travail.

Nombre	Administration	FR - D	NL	BXL	Total
Contrôle	P	91	88	24	203
	PME	721	1307	288	2316
	GE	40	116	92	248
Total		852	1511	404	2767

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu du nombre de déclarations (IPP/ISOC : exercice d'imposition 2015) et d'assujettis (TVA) par région et par administration au 31/12/2016.

Nombre déclarations	FR	NL	BXL	Total
TVA	239.582	540.146	114.019	893.747
ISOC	118.856	301.264	88.345	508.465
IPP	2.254.662	3.907.559	783.273	6.945.494

Nombre déclarations	P	PME	GE	Total
TVA	5.892	872.643	15.212	893.747
ISOC	2.321	493.723	12.421	508.465
IPP	6.527.004	418.490	0	6.945.494

Question 9-10 :

La comparaison entre régions doit être relativisée en ce qui concerne la probabilité de contrôle. En effet, de par la sélection centrale sur base de profils de risque, mon administration doit plutôt s'organiser en fonction du résultat objectif de cette sélection, peu importe dans quelle région se trouvent les contribuables qui ont été ainsi sélectionnés pour contrôle. La digitalisation des dossiers, la disponibilité d'applications automatisées (telles que TAXI, BIZTAX ou STIRCO) et l'extension des circonscriptions des nouveaux

centres permettent le traitement des dossiers sélectionnés centralement et garantissent ainsi le traitement équitable souhaité.

Ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale

Johan VAN OVERTVELDT